

# Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie  
universitaire

17 octobre 2016

Soumis au vote de la Commission de la formation  
et de la vie universitaire du 13 février 2017

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 17 octobre 2016 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M. ROBLÉDO, Président de l'Université d'Angers.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
VIOLIER Philippe	Présent
MATHIEU Elisabeth	Présente
FLEURANT Cyril	Excusé, donne procuration à Philippe LERICHE
LERICHE Philippe	Présent
CALENDA Alphonse	Présent
URBAN Thierry	Absent
LEROLLE Nicolas	Excusé, donne procuration à Alphonse CALENDA
CAILLEAU Thierry	Absent
MOISY Laurence	Présente
PIERRE Éric	Présent
BARBE Valérie	Excusée, donne procuration à Éric PIERRE
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Présente
RULENCE David	Présent
LIBOUBAN Hélène	Excusée, donne procuration à Sabine MALLET
BOUCHERON Sonia	Excusée, donne procuration à David RULENCE
FOUCHET Florian	Excusé, donne procuration à Elisabeth MATHIEU
INGREMEAU Françoise	Excusée, donne procuration à Laurence MOISY
EMOND Hervé	Absent
BALLUS Kenny (Suppléante GABILLARD Nina)	Absent
KIKER Safia (Suppléante TARDIF Constance)	Excusée, donne procuration à Océane PAIRIGOUAS
SACHOT Adrien (Suppléant DESTERMES Théodore)	Absent
DE MALET Geoffroy (Suppléante COTTIER Claire)	Absent
BERAUD Etienne (Suppléant FDILI Otman)	Absent
PARIS Anaïs (Suppléante CALLET Estelle)	Absente
BOISARD Valentine (Suppléant MERCIER Thibault)	MERCIER Thibault présent
STEVENS Charles (Suppléante PIRAUX Louise)	Absent
HARDY Zoé (Suppléant METTENDORF Loïc)	Présente
GUERINEAU Emma (Suppléante TOFFALETTI Marie-Charlotte)	Présente
DUBOSQ Nicolas (Suppléant BOURGEOAIS Théophile)	Absent
GUILMEAU Alexandre (Suppléant CHENIER Aline)	Excusé, donne procuration à Zoé HARDY
CHAPPEY Alexandre (Suppléante ROBERT Cynthia)	Absent
QUITTE Bérangère (Suppléant HUMEAU Lucas)	Absente
DUTHOIT Paul-Louis (Suppléante PAIRIGOUAS Océane)	PAIRIGOUAS Océane présente
NEAU Alice (Suppléante BRIERE Olivier)	Excusé, donne procuration à Zoé HARDY
GERAULT Laurent (suppléant BRANCOUR Roch)	Absent
LAHEURTE Cyrille	Absente
LACROIX Florence (CHAUVIGNE Céline)	CHAUVIGNE Céline présente
BURON-MOUSSEAU Sophie	Absente

◆ **Membres présents invités :**

M. BOISSON, doyen de la faculté de Lettres, langues, et sciences humaines  
Mme BOUVIER, directrice de l'IUT  
M. DANIEL, directeur de la faculté de droit, économie et gestion

◆ **Secrétariat de séance :**

La gestionnaire des instances

1.	Informations .....	5
1.1	Projet de loi sur la sélection en Master .....	5
2.	Affaires générales .....	6
2.1	Elections au comité de suivi licence-master .....	6
2.2	Elections au conseil des sports du SUAPS .....	6
3.	Vie étudiante .....	6
3.1	Projets FSDIE .....	6
4.	Vie universitaire.....	8
4.4	Réglementation, bilan et préconisations de la section disciplinaire.....	8
5.	Enseignement et conventions .....	9
5.1	Modification du calendrier universitaire .....	9
5.2	Bilan 2015-2016 des UEL et campagne d'inscription des UEL au semestre impair .....	10
5.3	Présentation de la maquette pour la future offre de formation .....	11
5.4	Bilan PluriPASS .....	11
5.5	MCC Santé .....	11
5.6	MCC Sciences .....	12
	ANNEXES .....	13

A l'ouverture de la séance du 17 octobre 2016, 24 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 14 membres présents, 10 procurations). 3 membres invités sont présents.

Avant de faire état des excusés et des procurations, M. ROBLED0 a initié une minute de silence en la mémoire des quatre jeunes personnes, dont un étudiant de l'Université d'Angers inscrit en Licence de Droit, décédées accidentellement suite à l'effondrement d'un balcon dans la soirée du samedi 15 octobre 2016 à Angers. Un point est établi sur les différents dispositifs de soutien mis en place durant le week-end.

## **1. Informations**

### 1.1 Projet de loi sur la sélection en Master

Mme MALLET rappelle que le projet de loi sur la sélection en Master est en cours d'examen par le CNESER.

Les universités vont devoir établir les capacités d'accueil en Master pour toutes les mentions, en tenant compte des différents parcours à l'intérieur d'une même mention, ainsi que les prérequis indispensables à l'entrée en Master.

En cas de non admission d'un étudiant de l'université d'Angers à un master de l'université d'Angers, celui-ci se verra proposer par le recteur trois offres de master ; de préférence à l'université d'Angers, ou bien dans l'académie de Nantes ou dans une autre académie. Ces propositions reposeront sur le projet professionnel de l'étudiant, les prérequis demandés et sur la capacité d'accueil des masters proposés.

Mme MALLET souligne la complexité de la première année d'application de la sélection en master puisqu'il y aura à la fois une sélection en M1 et une sélection en M2.

En droit et en psychologie, qui font l'objet d'une mesure transitoire dérogatoire, la sélection pourra continuer à se faire en M2.

M. RULENCE fait remarquer les risques qu'induiront des prérequis spécifiques pour la mobilité des étudiants en offrant moins de passerelles qu'auparavant.

M. LERICHE pose la question d'une sélection au niveau des parcours plutôt qu'au niveau des mentions, faisant le constat qu'au sein d'une même mention il peut y avoir des formations totalement différentes.

M. ROBLED0 rappelle que dans l'offre de formation du présent contrat et du précédent, il avait été demandé aux porteurs de projet de déterminer les prérequis nécessaires pour accéder à une formation, qu'elle soit sélective ou non, ceci était inscrit à titre informatif pour les étudiants.

Concernant la sélection en M1, M. ROBLED0 insiste sur l'importance qu'il va falloir accorder au 3PE (Projet personnel et professionnel de l'étudiant) pour être en mesure de proposer aux étudiants des parcours offrant un spectre de débouchés sur un M1 assez large afin qu'il y ait différentes alternatives possibles en cas de non admission dans le master choisi en priorité, si possible dans l'université d'obtention de la Licence.

Concernant la prise de position du recteur sur la sélection dans certains Master, M. ROBLED0 précise qu'il faudra que les équipes pédagogiques modulent leurs capacités d'accueil d'une manière extrêmement fine pour les Master qui actuellement ont des capacités d'accueil relativement importantes en M1 et qui se réduisent considérablement en M2. M. ROBLED0 précise qu'il faudra anticiper les capacités d'accueil en M1 en tenant compte des capacités d'accueil des différents parcours de M2, ce qui laisse envisager un flux d'étudiant plus faible en M1 par rapport aux effectifs actuels. Ceci ne concerne pas tous les masters notamment en Psychologie ou en Droit où la sélection pourra continuer à se faire à la sortie du M1 pour des raisons de concours.

Mme MALLET précise que ce sujet sera l'un des dossiers étudiés par le Comité licence master.

## **2. Affaires générales**

### 2.1 Elections au comité de suivi licence-master

Mme MALLET liste les membres restant à élire au Comité de suivi licence-master :

Sont à élire par la CFVU :

- 1 représentant.e enseignant.e-chercheur.e, enseignant.e ou chercheur.e élu.e à la CFVU
- 1 représentant.e BIATSS
- 2 représentants.es étudiants.es

Election des représentants enseignants.es-chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es:

Est candidate:

Hélène TRICOIRE-LEGNEL : enseignants.es-chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs. Elue CFVU

Election des représentants BIATSS

Sont candidates :

Véronique LORET : représentant.e BIATSS non élue

Brigitte BICHET : représentant.e BIATSS non élue

Election des représentants étudiants.es

Absence de candidat

M. ROBLEDO demande s'il y a des candidats pour les représentants des étudiants.es. Il rappelle que parmi les 6 sièges vacants, seulement 2 doivent être occupés par des élus de la CFVU.

M. ROBLEDO adresse un message à l'attention des étudiants et insiste sur l'intérêt, pour les étudiants, de siéger dans des commissions et notamment au sein du Comité licence-master dont l'objectif est d'assurer une meilleure coordination de l'offre de formation avec actuellement la question de la réforme de l'admission en M1. M. ROBLEDO précise que ce comité est un espace de discussion et d'arbitrage dans lequel les différents points de vue peuvent être exposés et où des régulations peuvent être proposées ensuite aux instances décisionnaires de l'université.

M. RULENCE, concernant ces sièges étudiants vacants, souhaite un panel représentatif de l'ensemble des niveaux et des composantes.

Hélène TRICOIRE-LEGNEL est élue à l'unanimité avec 24 voix pour.

Véronique LORET est élue avec 14 voix pour.

### 2.2 Elections au conseil des sports du SUAPS

M. ROBLEDO rappelle la composition du conseil du SUAPS. Suite à l'élection à la CFVU du 27 juin 2016, des sièges restent vacants.

Sont à élire :

- 1 enseignant.e
- 1 étudiant.e

M. ROBLEDO précise que les candidats doivent être inscrits à au moins à une activité au SUAPS.

Il n'y a pas de candidat.

Les 2 sièges restent vacants.

## **3. Vie étudiante**

### 3.1 Projets FSDIE

M. MORICE présente les dossiers FSDIE instruits lors de la Commission vie étudiante du 10 octobre 2016.

M. LERICHE interroge sur la marche à suivre pour les étudiants désirant créer des projets ponctuels : création d'association ou rapprochement d'une association déjà existante ?

M. MORICE précise que cette question est un point de réflexion qui devrait être mené dans le cadre de la CVE et de la CFVU car jusque-là, elle n'a pas clairement été tranchée. M. MORICE précise que la labellisation nouvellement mise en place depuis 2015 est un outil de suivi de l'activité des associations étudiantes. La CVE s'est également donnée comme objectif d'avoir une vraie restitution des actions portées par les étudiants surtout lorsqu'elles sont subventionnées par le FSDIE.

M. RULENCE fait remarquer que des associations multi-composantes regroupées par thématique, permettraient une meilleure implication des licences professionnelles qui ont un cursus court. Il ajoute qu'il serait intéressant de faire remonter lors du bilan FSDIE les thématiques soutenues et l'évolution de ces thématiques par catégorie (gala, voyage,...) afin d'avoir un point de vue global des tendances des projets.

Association	Nom du projet	Subvention accordée	Vote
Association Santé Organisatrice de Congrès Etudiant - <b>2ASOCE</b>	Week End tutorat 10/11 et 12 février 2017 <b>Création 13/08/2016</b>	<b>5000.00</b>	Unanimité 24 voix pour
Ingénierie des Systèmes de Santé Bioproduits Associés- <b>ISSBA</b>	Gala de l'ISSBA le samedi 14 janvier 2017 aux Greniers Saint Jean	<b>1900.00</b>	23 voix pour 1 abstention
Promotion des Etudiants pour la Gestion et ménagement des Zones Humides <b>PEGAZH</b>	Organisation et promotion des Journées Mondiales des Zones Humides <b>Les 10/11 et 12 février 2017</b>	<b>ABSENT</b>	Pas de vote
Réseau Angevin de Droit International et Européen <b>RADIE</b>	Participation au Concours ROUSSEAU (BENIN) <b>Du 30 avril au 7 mai 2017</b>	<b>4100.00 €</b>	Unanimité 24 voix pour
Réseau Angevin de Droit International et Européen <b>RADIE</b>	Participation au Concours européen des droits de l'homme - René CASSIN - <b>du 22 au 24 mars 2017 à Strasbourg, Cour Européenne des Droits de l'Homme</b>	<b>700.00 €</b>	Unanimité 24 voix pour
<b>FE2A</b>	Jury étudiant au Festival Premiers Plans Du 20 au 27 janvier 2017	<b>ABSENT</b>	Pas de vote
MASTER GASTRONOMIE VIN ET TOURISME <b>AEM GVT</b>	Voyage culturel à LISBONNE <b>DU 9 AU 13/01/2017</b>	<b>1500.00 €</b>	Unanimité 24 voix pour
Association des anciens étudiants de la Licence Professionnelle Management des PME PMI	Voyage culturel et découverte du marché économique local à PLYMOUTH (GB) <b>du 10/12 au 17/12/2016</b>	<b>1400.00 €</b>	Unanimité 24 voix pour
<b>UGEAC UNEF</b>	Organisation d'une conférence sur le thème de la sécurité sociale <b>Le 22 octobre 2016</b>	<b>200.00 €</b>	Unanimité 24 voix pour
<b>BDE GEII (IUT)</b>	Régularisation participation CAMPUS DAY Location structure gonflable	<b>364.00 €</b>	Unanimité 24 voix pour
<b>TOTAL N°1</b>		<b>15 164.00€</b>	
<b>Régularisation CAMPUS DAY - Dépenses annexes</b>			

<b>BROCKEN BACK</b>	Concert de clôture	<b>3165.00 €</b>	Unanimité 24 voix pour
<b>Compagnie de danse</b>	Spectacle de danse Yvann ALEXANDRE	<b>00.00 €</b>	Pas de vote
<b>LA COTRIE</b>	Fanfare celtique du Pont supérieur	<b>1200.00 €</b>	Unanimité 24 voix pour
<b>Festival Premiers Plans</b>	Table MASHUP	<b>250.00 €</b>	Unanimité 24 voix pour
<b>Total N°2</b>		<b>4615.00 €</b>	

#### 4. Vie universitaire

##### 4.4 Réglementation, bilan et préconisations de la section disciplinaire

Mme MALLET introduit la bilan de la section disciplinaire et invite M. CLERE, à venir présenter la procédure anti-plagiat mise en place depuis 2 ans.

M. CLERE présente la philosophie du projet qui consiste en une sensibilisation des étudiants et des équipes pédagogiques au plagiat et des moyens mis à leur disposition. M. CLERE poursuit par une description du dispositif mis en place. Ce dispositif implique différents services centraux et différentes composantes. M. CLERE précise que l'accent a été mis sur la prévention et sur la mise à disposition d'outils – comme le logiciel de recherche de similitudes Euphorus - à destination des équipes pédagogiques plutôt que sur la menace de la sanction en cas de fraude. M. CLERE précise que la section disciplinaire intervient en dernier recours de ce processus anti-plagiat.

M. RULENCE constate un manque de communication quant à l'utilisation d'Euphorus, qui est assez méconnu des enseignants.

M. CLERE précise qu'il est prévu qu'une information soit faite à destination des enseignants sur les modalités d'ouverture de compte personnel et sur le fonctionnement d'Euphorus.

M. RULENCE ajoute qu'une communication auprès des étudiants axée sur le fait que le logiciel va leur permettre de protéger leur propre production est selon lui plus efficace que la menace de la sanction.

Mme MALLET poursuit sur la charte anti-plagiat – signée par les étudiants - qui selon elle est un moyen de sensibilisation et de responsabilisation des étudiants.

Mme HARDY informe qu'au mois de septembre 2016, trois cas de plagiat sont passés en section disciplinaire pour lesquels le jury a statué par un sursis et annulation de l'épreuve ; ceci pour donner à la sanction une dimension plus pédagogique.

M. CLERE ajoute qu'en pharmacie, toutes les thèses d'exercice sont systématiquement évaluées par le logiciel de similitude. Les directeurs de thèse autorisent ou non la soutenance en fonction du pourcentage de similitude. Ceci a un impact réel sur les étudiants car si l'analyse du document révèle un pourcentage de plus de 20% de similitude, il peut leur être demandé de retravailler leur thèse, ce qui peut être plus contraignant qu'une saisine de la section disciplinaire.

Mme HARDY précise que la section disciplinaire permet également de s'assurer que les étudiants qui ont fraudé ont bien compris la gravité de leur acte.

Mme MALLET rappelle que la section disciplinaire peut être saisie par le président de l'université par une lettre adressée à la présidente de la section disciplinaire.

Mme HARDY détaille la composition de la section disciplinaire :

- professeurs des universités ou personnels assimilés (2 sièges) ;
- maîtres de conférences ou personnels assimilés (2 sièges) ;
- représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement (2 sièges) ;

- usagers titulaires (6 sièges).

Elle rappelle le fonctionnement de la section disciplinaire :

- constat de fraude ;
- saisine de la section disciplinaire par une lettre du président de l'université au président/à la présidente de la section disciplinaire ;
- commission d'instruction puis rapport d'instruction ;
- commission de jugement puis décision de jugement ;
- possibilité d'appel au CNESER dans un délai de 2 mois suivant la notification de jugement.

Elle fait état des différentes sanctions possibles :

- avertissement ;
- blâme ;
- exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans ;
- exclusion définitive de l'établissement ;
- exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Elle précise les cas les plus fréquents de fraude :

- consultation de téléphone portable en examen ;
- plagiat ;
- triche ;
- usage de faux ;
- trouble à l'ordre public.

Mme HARDY ajoute que certains étudiants ne mesurent pas la gravité de leur acte et pose la question de la sensibilisation notamment quant à l'usage du téléphone portable en examen.

Elle poursuit par la présentation des statistiques depuis 2010.

Mme MALLET précise que la réunion de la section disciplinaire s'inscrit dans un processus très lourd pour les membres ; pour éviter trop de saisines, Mme MALLET appelle à une plus grande vigilance des enseignants lors des examens et préconise un rappel de la Charte des examens.

Mme GUERINEAU souligne qu'un tract sur la Charte des examens est distribué chaque début d'année par l'UNEF et propose qu'un point d'information global soit fait à la fois pour les étudiants mais aussi pour les surveillants.

M. RULENCE propose que les associations étudiantes accentuent leur communication en rappelant que la fraude pose un problème d'iniquité entre étudiants car quelqu'un qui fraude prend la place de quelqu'un qui ne fraude pas.

M. DUMAS demande si les membres de la section disciplinaire font la différence dans l'étalonnage des sanctions entre un étudiant qui a gardé son téléphone portable pendant un examen alors qu'aucune consigne ne lui a été donnée et un étudiant averti des consignes en début de session d'examen.

Mme HARDY répond qu'il y a bien une différence mais que ces cas sont difficiles à traiter par la section disciplinaire. Elle rappelle que la décision est plus facile lorsque que les conditions d'examens sont bien définies avant chaque session.

## **5. Enseignement et conventions**

### 5.1 Modification du calendrier universitaire

Mme MALLET présente la modification apportée au calendrier universitaire :

- le début des inscriptions pédagogiques par le web aura lieu le 6 janvier au lieu du 5 janvier initialement adopté au mois de mars.

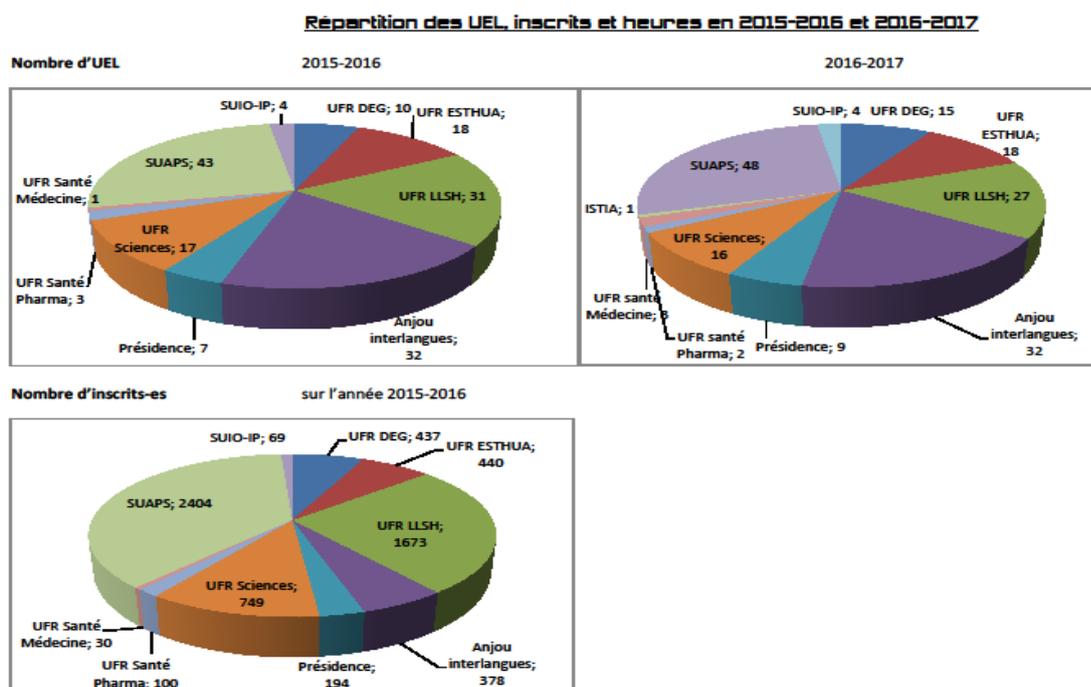
M. LERICHE fait remonter de son conseil d'UFR un problème de communication concernant l'heure d'ouverture des inscriptions en UEL.

Mme RAVAIN précise que l'heure d'ouverture n'est pas communiquée pour ne pas avoir un pic d'affluence à l'ouverture.

La modification est votée à l'unanimité avec 22 voix pour.

### 5.2 Bilan 2015-2016 des UEL et campagne d'inscription des UEL au semestre impair

Mme Mallet commente le bilan des UEL pour la période 2015-2016 et 2016-2017 :



DEVE

14/10/2016

Mme MALLET soulève un problème de disproportion entre le volume d'UEL proposé par les différentes UFR : certaines UFR proposent 20% d'UEL alors que d'autres n'en proposent que 5%. Comment faire pour augmenter le nombre d'UEL ?

M. LERICHE demande si une évaluation de l'efficacité des UEL a été faite car le nombre d'UEL proposées n'est pas le seul indicateur à prendre en compte.

M. ROBLEDO rappelle que les UEL proposent un élargissement des thèmes d'enseignement hors filière, elles ne sont pas forcément liées à une vocation professionnelle. L'efficacité de ces UEL étant difficile à évaluer, recueillir l'avis des étudiants quant aux UEL qu'ils ont suivies serait pertinent.

M. ROBLEDO ajoute qu'une réflexion est menée sur la mise en place d'un dispositif qui permettrait aux composantes qui proposent le plus d'UEL d'avoir un retour financier. M. ROBLEDO fait remarquer que l'UFR qui met à disposition actuellement le plus grand nombre d'heures et d'étudiants accueillis est une des UFR qui disposent des moyens les plus faibles. M. ROBLEDO préconise un rééquilibrage afin que les efforts soient pris en compte.

M. VIOLIER s'interroge sur l'équité des étudiants face aux modalités d'inscription en UEL et sur les probabilités pour les étudiants d'atteindre les UEL de leur choix.

M. LERICHE évoque l'idée d'un arbitrage à faire notamment d'un point de vue du coût de ces UEL et pose la question d'une diminution du nombre d'UEL et d'une augmentation de leurs capacités d'accueil. Il fait également remonter un problème de coordination avec certaines UEL proposées notamment par le SUAPS sur le créneau du midi. Certains étudiants partent avant la fin des cours pour se rendre en UEL.

M. VIOLIER évoque des problèmes au niveau de l'évaluation des UEL. Il n'y a qu'une seule session d'examen et des évaluations parfois sévères qui peuvent mettre certains étudiants en difficulté quant à la validation de leur semestre. M. VIOLIER rappelle que les UEL ont pour objectif d'apporter une ouverture aux étudiants et non pas de les pénaliser.

### 5.3 Présentation de la maquette pour la future offre de formation

Mme MALLET présente le tableau d'offre de formation des composantes rendu à la DPE et précise que la DPE va renvoyer via la DEVE les tableaux à chaque composante, qui devra ensuite remplir la partie droite du tableau et retourner ce tableau à la DEVE avant la fin de l'année civile pour que la cellule apogée puisse commencer à modéliser toutes les formations.

M. LERICHE demande s'il est possible d'avoir une aide de la DEVE pour remplir cette partie droite du tableau afin de simplifier le travail des composantes.

Mme RAVAIN propose que la DEVE rencontre une personne par composante pour faire ensemble un exemple sur une formation afin que la composante puisse avoir tous les outils pour remplir les autres tableaux.

Mme MALLET précise que lors du vote en CFVU, ne seront présentés que des tableaux synthétiques (cours, nombre d'heures d'enseignement, MCC).

### 5.4 Bilan PluriPASS

Mme PASSIRANI présente le Bilan de la 1<sup>ière</sup> promotion PluriPASS (septembre 2015).

Sur 1161 étudiants inscrits en S2 :

- 834 admis (70%) et 347 ajournés (30%) (session 1)
- Sur le 347 ajournés, 57 étudiants se sont présentés en deuxième session, 20 étudiants ont été admis.
- Un taux de réussite de 72%.

Parmi ces 72% :

- o 115 étudiants sont passés directement en santé (1<sup>ière</sup> moitié du numerus clausus) – 140 ont été admis après des Mini-entrevues multiples (MEM) soit 255 admis en santé. Mme PASSIRANI précise que les oraux ont permis d'augmenter l'admission en santé de 20%
- o 352 étudiants poursuivent en semestre 3 de PluriPASS
- o Environ 220 étudiants ont une L1 et peuvent poursuivre leurs études dans d'autres L2 – ils seront suivis par le SUIO-IP et la DPE pendant les cinq ans de l'expérimentation soit jusqu'à l'obtention d'un master.

### 5.5 MCC Santé

Mme PASSIRANI spécifie que les précisions apportées aux modalités d'évaluation du semestre 3 PluriPASS ont pour but d'accorder plus de poids aux TD notés lorsqu'il y en a : « Dans certaines UE (Droit, Economie, Gestion et d'autres...) une note de contrôle continue (TD notés) pourra être prise en compte jusqu'à moitié de la note globale de l'UE » (voté en CFVU du 27 juin 2016)

Mme PASSIRANI précise que la pondération de ces TD notés dans la note globale n'a pas été votée lors de la CFVU du 27 juin 2016.

Les précisions apportées aux modalités d'évaluation du semestre 3 PluriPASS sont soumises au vote : une pondération des TD notés à hauteur de 25% de la note globale de l'UE concerné.

Les modifications des MCC du semestre 3 santé sont approuvées à l'unanimité avec 21 voix pour.

#### 5.6 MCC Sciences

M. LERICHE présente les modifications apportées au semestre 4 Maths, Physique, Informatique (MPI) à savoir, l'ajout des crédits accordés pour chaque matière, qui n'avaient pas été votés lors du précédent vote.

M. LERICHE rappelle qu'un coefficient avait été proposé et voté en CFVU en SVT et en MPCII comptant pour 20% de la note annuelle en semestre 3 et 80% de la note annuelle en semestre 4 pour faciliter l'orientation et l'accès en L3 ou en école.

Les modalités du contrôle de connaissance de l'UFR Sciences sont approuvées à l'unanimité avec 21 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de l'Université d'Angers,  
**Christian ROBLEDO**

La Vice-présidente formation et vie  
universitaire,  
**Sabine MALLET**

**ANNEXES**

# Commission de la formation et de la vie universitaire

lundi 17 octobre 2016

## Ordre du jour

1. Informations
2. Affaires générales
3. Vie étudiante
4. Vie universitaire
5. Enseignement et conventions
6. Questions diverses



université  
angers

# 1. Informations

## 2. Affaires générales

### • Elections au comité de suivi licence-master :

#### Rôle

Les missions assignées au comité de suivi Licence-Master sont :

- de produire des éléments d'analyse sur les mesures de réussite en licence, licence professionnelle et master prévus dans la politique de l'université
- de produire des éléments de synthèse et de préconisations sur les formations et principalement sur les mesures touchant au fonctionnement transversal des formations
- d'analyser la coordination de l'offre de formation entre licences, licences professionnelles et masters
- de proposer des pistes de réflexion et des axes d'amélioration de l'offre de formation
- de produire des recommandations en matière pédagogique en lien avec les référentiels nationaux (comité de suivi de licence, de master...)
- d'optimiser l'insertion professionnelle
- plus généralement de recueillir, en interne et en externe à l'établissement, et de diffuser les éléments de bonnes pratiques

# 2.1 Elections au comité de suivi licence-master

## Composition :

Il comprend :

- le/la vice-président.e FVU ;
- le/la vice-président.e Etudiant.e ou son/sa représentant.e ;
- le/la vice-Président.e chargé.e de l'International ;
- le/la vice-président.e délégué.e à l'innovation pédagogique ;
- le/la vice-Président.e délégué.e aux relations avec les milieux économiques ;
- le/la vice-Président.e Recherche ou son/sa représentant.e ;
- **des membres élus par la CFVU :**
  - **4 représentants.es enseignants.es-chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es dont au moins 2 membres de la CFVU**
  - **2 représentants.es BIATSS dont au moins 1 membre de la CFVU**
  - **6 représentants.es étudiants.es dont au moins 2 membres de la CFVU**
- un/une représentant.e par composante (l'assesseur.e à la pédagogie ou son/sa représentant.e) ;
- le/la directeur.trice du SUIO IP ou son/sa représentant.e.

**Des invités.es :** le/la directeur.trice des enseignements et de la vie étudiante ou son/sa représentant.e. ; le/la président.e de la CCI ou son/sa représentant.e ; un/une représentant.e de la région désigné.e par la région ; le/la directeur.trice du comité d'expansion économique ou son/sa représentant.e.

## 2.1 Elections au comité de suivi licence- master

- **Sont à élire :**
  - **1** représentant.e enseignant.e-chercheur.e, enseignant.e ou chercheur.e élu.e à la CFVU
  - **1** représentant.e BIATSS
  - **2** représentants.es étudiants.es

- **Sont candidats :**

Hélène TRICOIRE LEGNEL : **EC** élue CFVU

Véronique LORET : **BIATSS** non élue

Brigitte BICHET : **BIATSS** non élue

## 2. Affaires générales

- **Elections au conseil des sports du SUAPS :**

Suite à l'élection à la CFVU du 27 juin 2016 et des sièges sont vacants.

### Composition

Le Conseil des sports comprend :

- 2 représentant.es des enseignant.es d'Éducation Physique et Sportive (E.P.S.) en poste au SUAPS de l'université ;
- 2 enseignants.es chercheur.es, enseignants.es, chercheur.es inscrits.es au SUAPS élus.es par la CFVU ;
- 1 personnel BIATSS en poste au SUAPS de l'université ;
- 1 personnel BIATSS élu.e par la CFVU parmi le personnel inscrit au SUAPS de l'université ;
- 4 étudiants.es élus.es par la CFVU parmi les étudiants.es inscrits.es au SUAPS de l'université,
- 3 personnalités extérieures désignées par le/la président.e de l'université sur proposition du/de la directeur.rice du SUAPS parmi les collectivités publiques, institutions, associations actrices du sport.

- **Sont à élire :**

- 1 enseignant
- 1 étudiant

# 3. Vie étudiante

## POUR VOTE

- Projets FSDIE

Projets examinés en Commission vie étudiante du 10 OCTOBRE 2016

université  
angers

- 1 -

Direction de la @culture  
et des Initiatives

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
LUNDI 17 OCTOBRE 2016

La commission vie étudiante du lundi 10 octobre 2016.

**Étaient présents :**

Jean René MORICE - Vice-président culture, communication Initiatives  
Safia KZEK - Vice-présidente étudiante  
Maurine PERON - Etudiante élue au CA  
Océane PANDIGOUAS - Etudiante élue à la CFVU  
Bérandine QUITTE - Etudiante élue à la CFVU  
Hélène LIBOUBA N - Enseignant chercheur élue à la CFVU  
François INGREMEAU - BIATSS élue à la CFVU

**Excusés :**

Anne REY - Enseignant chercheur élue au CA  
Gaëlle PANTIN SOHIER - Enseignante chercheur élue au CA

**Absents :**

Thierry URBAN - Enseignant chercheur élu à la CFVU  
Alexandre GUILMEAU - Etudiant élu à la CFVU

**Invités présents :**

Pauline BASLE - Chargée de mission au CROUS  
Mathieu LEVAILLANT - Vice-président délégué à la vie des campus  
Nathalie GALAND - Adjointe à la directrice de la culture - Responsable des initiatives étudiantes

**Invités absents :**

Alexandre PIETRINI - Directeur du SUAPS  
Emmanuelle RAVAIN - Directrice de la DEVE

Direction de la culture et des initiatives  
Pôle initiatives étudiantes  
4 - Allée François METTERRAND  
49000 ANGERS - 0241 96 22 76

Page 1

13/10/2016

# 4. Vie universitaire

- **Règlementation, bilan et préconisations de la section disciplinaire**

# Fonctionnement de la section disciplinaire

**Constat de fraude, tentative de fraude ou fait de nature à porter atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'université**

Saisine de la section disciplinaire par une lettre du président de l'université à la présidente de la section disciplinaire : **Christelle JUSSIEN**

Commission d'instruction

**Rapport d'instruction**

Commission de jugement  
Délibéré + décision

**Notification de la décision de jugement à la personne déférée**

**APPEL AU CNESER**  
dans un délai de 2 mois suivant la notification de jugement

# Commission d'instruction

- **Comment se passe une commission d'instruction ?**

## Accueil et audition des témoins

- Le/la Rapporteur.e, désigné.e le/la président.e de la section disciplinaire, présente la commission qui instruit l'affaire et fait lecture des faits
- Ecoute du récit et commentaires du témoin

## Accueil et audition de la personne déférée

- Ecoute du récit et commentaires

- **Composition :**

- 2 membres (professeurs.es des universités ou/et maitres.ses de conférence)
- 1 usagers (étudiant.e)

Le/la président.e ne peut être membre de la commission d'instruction.



# Commission de jugement

- **Comment se passe une commission de jugement ?**

## Accueil (des témoins et) de la personne déférée

- Le/la Rapporteur.e, désigné.e le/la président.e de la section disciplinaire, lit le rapport d'instruction
- (Ecoute du récit et commentaires du témoin : audition contradictoire en présence de la personne déférée)
- Ecoute du récit et des commentaires du déféré (et du conseil si le déféré le demande)
- Sortie de la personne déférée (et des témoins)

## Délibération

- Si plusieurs sanctions sont proposées au cours des délibérations, la plus forte est mise aux voix la première.
- Le scrutin est secret
- La décision doit être motivée

- **Composition** (quorum à 6 membres)

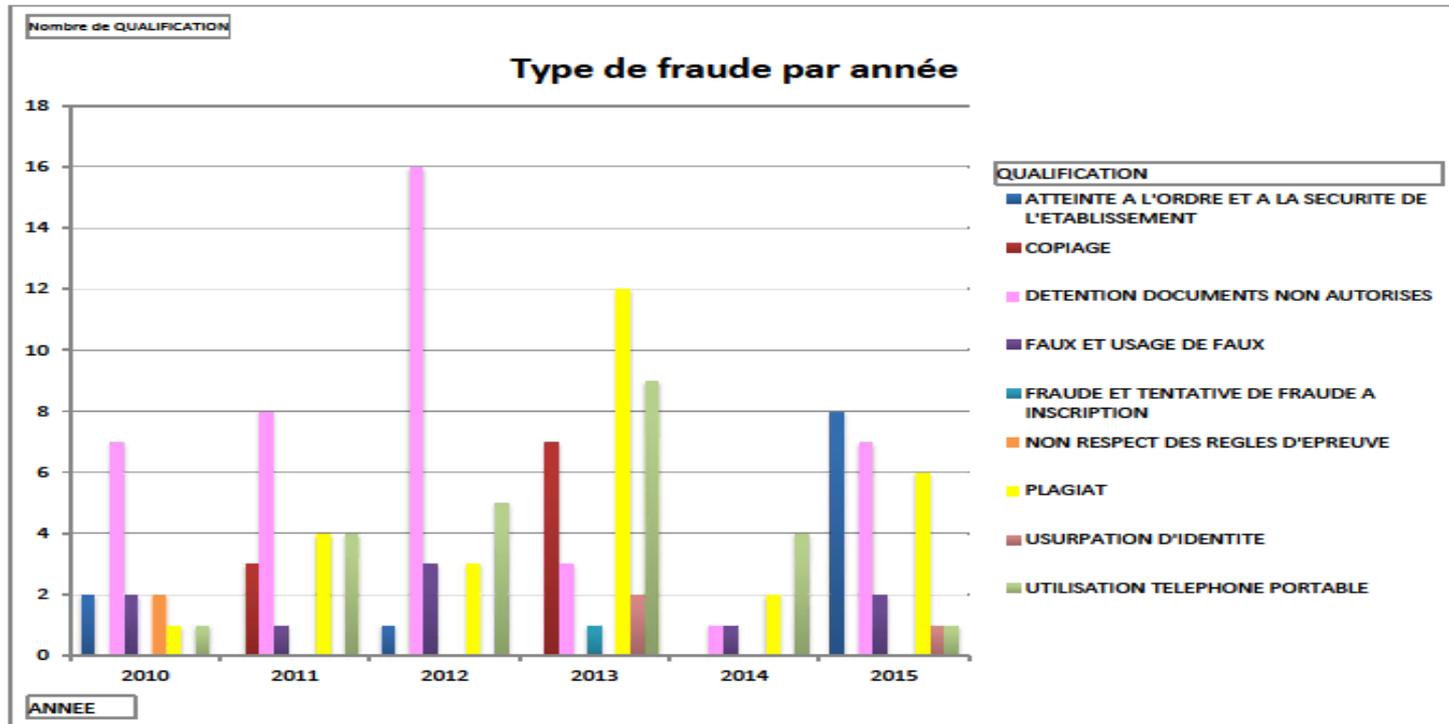
- **2 professeurs.es des universités**
- **2 maîtres.ses de conférences**
- **2 représentants.es des personnels titulaires**
- **6 étudiants.es titulaires et 6 étudiants.es suppléants**

# Sanctions applicables

- L'avertissement
- Le blâme
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans
- L'exclusion définitive de l'établissement
- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans
- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription entraîne la nullité de l'inscription. Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours entraîne la nullité de l'épreuve correspondante pour l'intéressé.e (extrait du code de l'éducation)

# Statistiques



- 2010 : 15 cas soit 14 réunions de la section disciplinaire
- 2011 : 20 cas soit 20 réunions de la section disciplinaire
- 2012 : 28 cas soit 22 réunions de la section disciplinaire
- 2013 : 34 cas soit 25 réunions de la section disciplinaire
- 2014 : 10 cas soit 14 réunions de la section disciplinaire
- 2015 : 25 cas soit 20 réunions de la section disciplinaire
- 2016 : 17 cas en cours soit 12 réunions de la section disciplinaire

# Les cas les plus fréquents

- **Fraude : Plagiat**

Le plagiat consiste à s'approprier le texte ou les idées d'une autre personne ou collectivité, sans mentionner que celle-ci en est de l'auteur. Plagier est répréhensible sur le plan disciplinaire et pénal.

- **C'est quoi le plagiat ? [Page internet de l'UA dédiée au plagiat](#)**

- **[VIDEO des ZYGOMATIKS : lien](#)**

<https://youtu.be/NnLZkhEKk8E>

- **Outils existants pour prévenir le plagiat :**

- Charte anti-plagiat et signature de l'engagement de non plagiat par l'étudiant.e

- Campagne antiplagiat menée en 2015

- Utilisation d'Ephorus pour anticiper le plagiat et le détecter

**Présentation d'Ephorus : Nicolas Clere**

# Prévention du plagiat

Octobre 2016

# Acteurs

Direction du développement du numérique  
Direction des enseignements et de la vie étudiante  
Direction de la communication

Service Commun de Documentation

Composantes UA

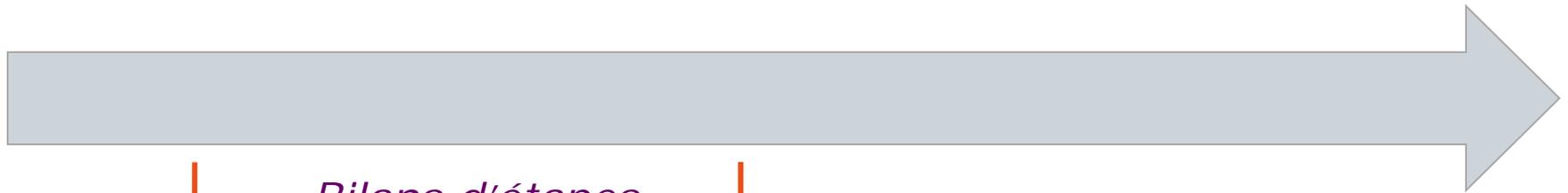
Étudiants

# Calendrier



Septembre 2013  
Mise en place  
expérimentation

# Calendrier



*Bilans d'étapes*

Septembre 2013  
Mise en place  
expérimentation

Septembre 2014  
Généralisation UA

# Calendrier



*Bilans d'étapes*

*Bilans d'étapes*

Septembre 2013  
Mise en place  
expérimentation

Septembre 2014  
Généralisation UA

Communication

Formation

Contrôle

Sanction

Agenda, site  
Internet, UA  
Mag, Vidéos



*Un slogan*

Des cours  
de  
méthodo.

Formations  
SCDA

Repérage du plagiat  
via un logiciel de  
recherche de  
similitudes

Communication

Formation

Contrôle

Sanction

Agenda, site  
Internet, UA  
Mag, Vidéos

Des cours  
de  
méthodo.

Repérage du plagiat  
via un logiciel de  
recherche de  
similitudes

*Un slogan*

Formations  
SCDA

Communication

Formation

Contrôle

Sanction

Agenda, site  
Internet, UA  
Mag, Vidéos

Des cours  
de  
méthodo.

Repérage du plagiat  
via un logiciel de  
recherche de  
similitudes

Formations  
SCDA

*Un slogan*



Communication

Formation

Contrôle

Sanction

Agenda, site  
Internet, UA  
Mag, Vidéos

Des cours  
de  
méthodo.

Repérage du plagiat  
via un logiciel de  
recherche de  
similitudes

Formations  
SCDA

*Un slogan*



# Les cas les plus fréquents

- **Fraude : Utilisation du téléphone portable ou détention de documents non autorisés lors des examens**

- Prévention de ce type de fraude : *extrait de la charte des examens*

Au début de l'épreuve, **les surveillants.es veillent au respect des consignes relatives à la discipline de l'examen :**

- interdiction de communiquer entre candidats.es ou avec l'extérieur,
- d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve,
- garder un téléphone portable allumé dans la salle d'examen,
- de conserver, auprès d'eux, cartables, sacs, pochettes, documents divers

Les surveillants.es doivent rappeler aux étudiants.es que toute fraude ou tentative de fraude commise dans une épreuve peut entraîner une saisine de la section disciplinaire.

La détention d'un téléphone portable lors d'un examen est en soi constitutif d'une fraude passible d'une sanction disciplinaire, même si ce dernier est utilisé comme horloge ou calculatrice.

# 5. Enseignement et conventions

- **Modification du calendrier universitaire**
- **Bilan 2015 – 2016 des UEL et campagne d'inscription des UEL au semestre impair**
- **Présentation de la maquette pour la future offre de formation**
- **Bilan pluripass – Mcc Santé**
- **MCC Sciences**

# 5.1 Modification du calendrier universitaire

## POUR VOTE

Le calendrier universitaire a été voté le 21 mars 2016 de la CFVU à l'unanimité.

Proposition de modification du début des inscriptions pédagogiques par le web du 5 janvier au 6 janvier 2017.

 universit  angers

Calendrier universitaire 2016/2017 -  
Proposition de modification du d but des inscriptions p dagogiques par le web

**CADRAGE DES UEL 2016/2017**

	Organisation des cours			Inscriptions p�dagogiques web	Date limite de remont�e des notes d'UEL sur apog�e :
	D�but des cours	Fin des cours	Interruptions		
<b>Semestre impair</b>	29 septembre 2016	8 d�cembre 2016 : 8 cr�neaux (�valuation comprise) + une 9 �me semaine si report	du 24 octobre 2016 au 1 <sup>er</sup> novembre 2016  Le 17 novembre (Forum des m�tiers)	du 15 au 25 septembre 2016 inclus	6 janvier 2017
<b>Semestre pair</b>	19 janvier 2017	30 mars 2017 8 cr�neaux (�valuation comprise) + une 9 �me semaine si report	du 13 au 24 f�vrier 2017	du 6 janvier 2017* au 15 janvier 2017 inclus	5 mai 2017

\*   la place du 5 janvier adopt  ant rieurement

Maj 11-10-2016

Calendrier Universitaire 2016 2017

1

# 5.2 Bilan 2015 – 2016 des UEL et campagne d'inscription au semestre impair

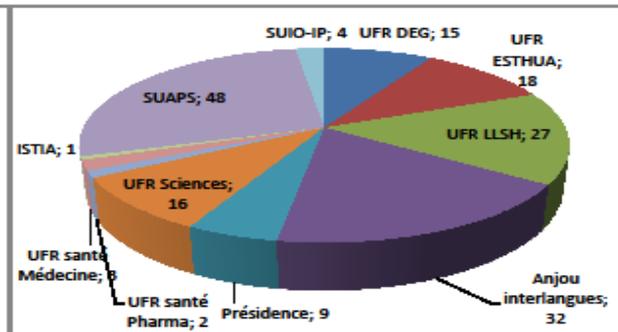
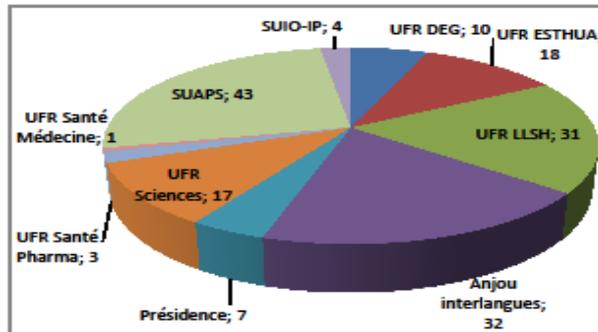
## POUR INFORMATION

**Répartition des UEL inscrits et heures en 2015-2016 et 2016-2017**

Nombre d'UEL

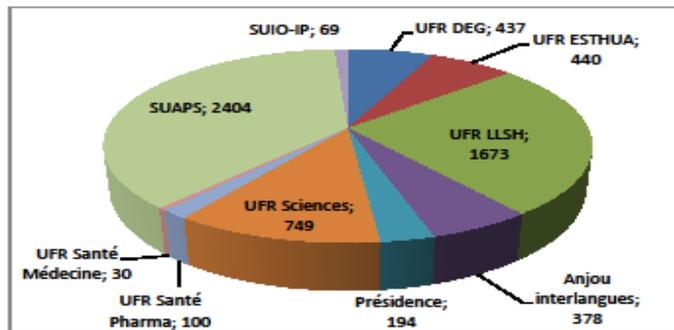
2015-2016

2016-2017



Nombre d'inscrits-es

sur l'année 2015-2016



DEVE

14/10/2016

## 5.3 Présentation de la maquette pour la future offre de formation

**POUR INFORMATION**

**MAQUETTE**

### POUR INFORMATION ET VOTE

Septembre 2013



# PluriPASS

Parcours Angers Sciences de la Santé



université  
angers

**EXPÉRIMENTATION CONCERNANT LES FORMATIONS  
DE MÉDECINE, PHARMACIE, KINÉSITHÉRAPIE,  
ERGOTHÉRAPIE, ODONTOLOGIE ET MAÏEUTIQUE**

LOI N° 2013-660 DU 22 JUILLET 2013 RELATIVE  
À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE | ARTICLE 39

UFR SANTÉ



université  
angers

FACULTÉ  
DES LETTRES, LANGUES  
ET SCIENCES HUMAINES

FACULTÉ  
DES SCIENCES  
Unité de formation  
et de recherche



ensiw

FACULTÉ DE DROIT,  
D'ÉCONOMIE  
ET DE GESTION



Université  
du Maine



angers Loire  
métropole  
communauté d'agglomération



Région  
PAYS DE LA LOIRE

**CFVU – Bilan PluriPASS  
17 octobre 2016**



ECOLE DES MINES DE NANTES



groupe esqip



## MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE Décret n° 2014-189 du 20 février 2014 tendant à l'expérimentation de modalités particulières d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques (NOR : ESRS1400112D)

Sont autorisées à mettre en place des modalités expérimentales les universités suivantes :

- **l'université d'Angers**
- l'université Paris-V
- l'université Paris-XIII
- l'université de Rouen
- l'université de Strasbourg
- l'université de Tours
- l'université Paris-VII
- l'université de Poitiers
- l'université de Saint-Etienne
- l'université de Clermont-Ferrand

Une expérience sur 5 ans depuis la rentrée 2015 (NC = 325)



Médecine  
NC = 170



Maïeutique  
NC = 25



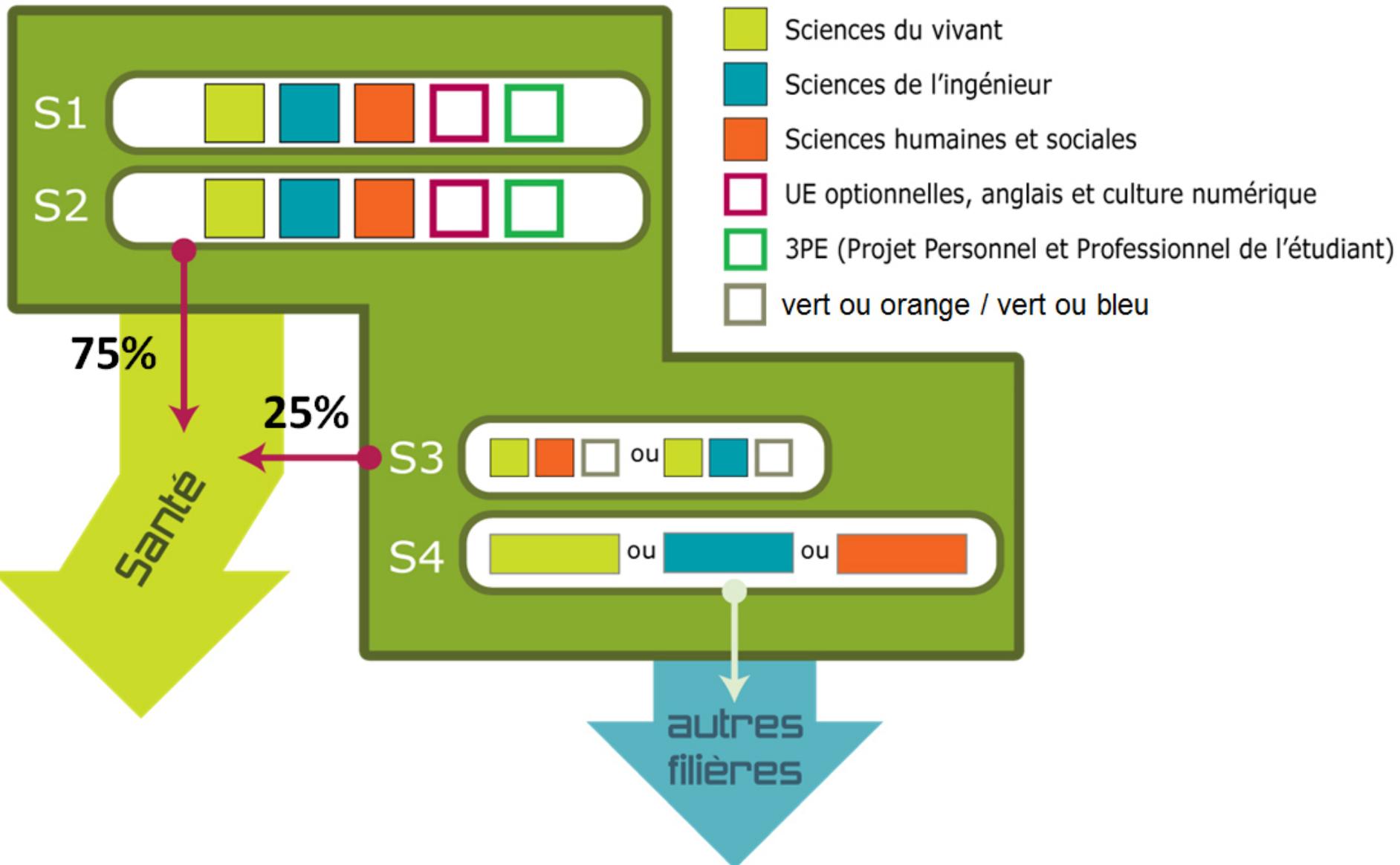
Pharmacie  
NC = 75



Odontologie  
NC = 15



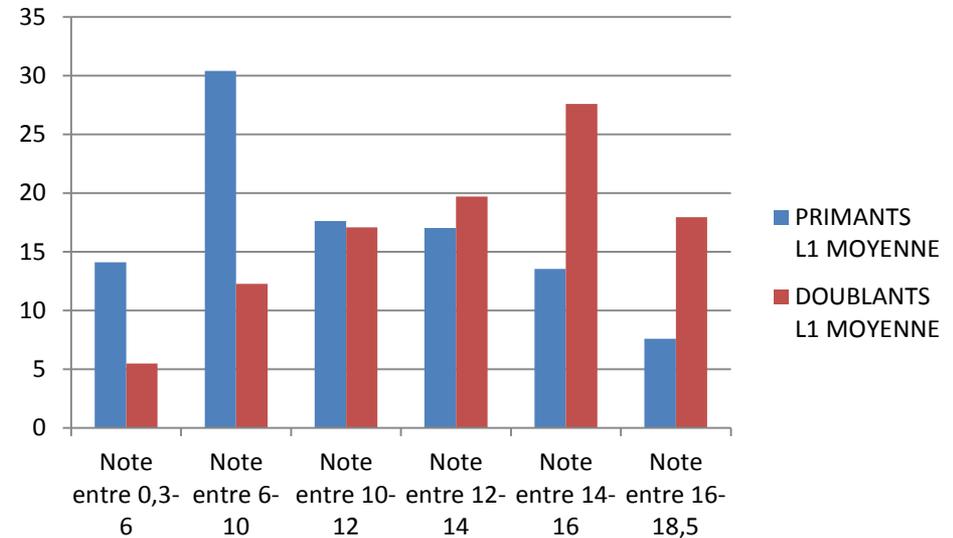
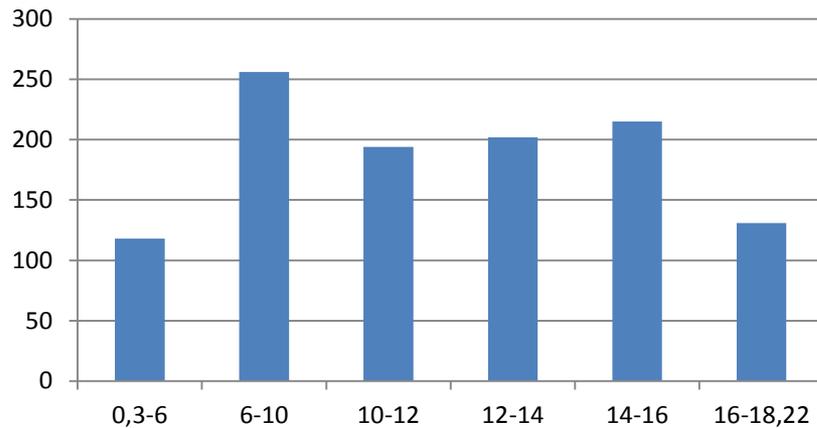
Kinésithérapie  
Ergothérapie  
NC = 28 + 12 = 40



15 parcours de Licence, 3 CMI, des écoles partenaires

Minimum	Maximum
0,39	18,22
<b>Moyenne L1 : 11,47</b>	
<b>Médiane L1 : 11,835</b>	

## Moyenne L1



**1161 étudiants inscrits en S2** (988 copies à l'examen 5)

**477 doublants / 684 primants (41 % / 59 %)**  
(342 garçons (30%) / 819 filles (70%))

**Sur le Parcours Licence en session 1 :**

**814 admis (70 %) / 347 ajournés (30 %)**

**Parmi les ajournés :**

**80 doublants (23 %) / 267 primants (77 %)**



### Sur le Parcours Licence en session 2 :

57 étudiants présents (16,5 %) / 347 étudiants

**20 étudiants ADMIS : 6 % / 347**  
**(35 % / présents)**

5 doublants (25 %) / 15 primants (75 %)

**→ 834 admis (72 %) / 327 ajournés (28 %)**

Parmi les admis : 432 primants (63 % des primants)  
et 402 doublants (84 % des doublants)



**315 Etudiants convoqués → 288 candidats**  
notes entre 12,6 et 16,7

123 PRIMANTS

165 DOUBLANTS



MEM /400 MINIMUM	MEM /400 MAXIMUM
60	390

**Moyenne**  
**260/400**

FILIERE	% RECLASSES	nbre	52/145 = 36 % des candidats aux MEM  52/261 = 20 % des admis
Ergothérapie	45 %	4/9	
Maïeutique	57 %	7/12	
Médecine	19 %	13/68	
Kinésithérapie	53 %	9/17	
Odontologie	75 %	6/8	
Pharmacie	44 %	13/31	

	M�decine	Maieu	Pharma	Odonto	Kin�	Ergo	Total
Nbre de places en Juin 2016	<b>127</b>	<b>19</b>	<b>56</b>	<b>15</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>257</b> 127+130
Nbre d'admis directs	<b>64</b> <b>(63+1)</b>	<b>7</b>	<b>26</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>115</b> <b>+1</b>
Nbre de places � l'oral	<b>64</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>142</b>
Nbre d'admis apr�s les MEM	<b>68</b> <b>(64+4)</b>	<b>12</b>	<b>30</b> <b>(30+1)</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>140</b> <b>+5</b>
	<b>127</b> <b>+ 5</b>	<b>19</b>	<b>56</b> <b>(-1)+1</b>	<b>15</b>	<b>28</b>	<b>10</b> <b>(-4)</b>	<b>255</b> <b>(-5)+6</b>

+ : les  trangers  
- : les d sistements

**256**

Parmi les 116 admis directs : 80 doublants (69 %) / 36 primants (31 %)

Après les MEM : 145 = 91 doublants (63 %) + 54 primants (37 %)

Parmi les 261 admis : 171 doublants (65,5 %) / 90 primants (34,5 %)  
(173 filles 66% et 88 garçons 34%) (33,22% de primants en PACES 2014/2015)

	Médecine	<u>Maieut.</u>	Pharma	<u>Odonto</u>	Kiné	Ergo	Total
Juin 2015	170	25	75	15	15	0	300
Juin 2016	127	19	56	15	28	12	257
Déc 2016	43	6	19	4	7	3	82
NC ++	30	4	17	0	0	0	51
<b>TOTAL</b>	<b>200</b>	<b>29</b>	<b>92</b>	<b>19</b>	<b>35</b>	<b>15</b>	<b>390</b>

339



82 places pour tous / 133 places accessibles aux primants

## **BILAN sur 1161 étudiants :**

**327 ajournés**

**834 valident leur L1 :**

**261 sont admis en santé**

**359 poursuivent en Semestre 3**

223 primants (63 %) / 129 doublants (37 %)

**214 étudiants ont une L1 et peuvent poursuivre  
leurs études dans d'autres L2**

**(78 à l'UA (68 en L2 et 10 en L1) / 26 à Umaine/**

**110 quittent l'Université (IFSI, autres...))**

80 H

Sciences de la vie

80 H

Sciences humaines et sociales

80 H

Sciences de l'ing nieur

11 parcours :  
7   UA  
4   Umaine

Biologie Sant 

Sciences humaines et sociales

Sciences humaines et sociales

S4

Biologie Sant 

Sciences de l'ing nieur

Sciences de l'ing nieur

S4

Biologie Sant 

Sciences du vivant

Sciences humaines et sociales

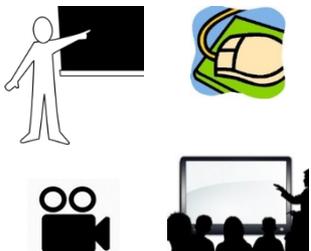
S4

Biologie Sant 

Sciences du vivant

Sciences de l'ing nieur

S4



➔ L'ensemble des parcours m ne aux 6 fili res de sant 

Biologie & Sant�	Sciences du vivant	MPCI1	Parcours 1	68
Biologie & Sant�	Sciences du vivant	Psychologie	Parcours 2	76
Biologie & Sant�	Sciences du vivant	Sciences sociales	Parcours 3	39
Biologie & Sant�	MPCI1	MPCI 2	Parcours 4	47
Biologie & Sant�	EcoG1	EcoG2	Parcours 5	10
Biologie & Sant�	Psychologie	Sciences sociales	Parcours 6	59
Biologie & Sant�	Droit 1	Droit 2	Parcours 7	39
			<i>Parcours 5+7</i>	49
				<b>338</b>

Biologie & Sant�	Sciences du vivant	MP	Parcours 8	6
Biologie & Sant�	Sciences du vivant	EcoG	Parcours 9	2
Biologie & Sant�	Sciences du vivant	Droit	Parcours 10	6
Biologie & Sant�	Droit	EcoG	Parcours 11	0
				<b>14</b>
<b>TOTAL IP</b>				<b>352</b>

## S1/S2

- 898 étudiants : 762 à Angers / 136 au Mans
- 12 inscrits S1/S2 sans accès au NC en juin 2017
- Désinscrits avant le 13 nov 2015 : 62 / 150
- 7 étudiants autorisés à doubler/tripler de manière exceptionnelle (raisons de santé) :  
3 triplants / 4 doublants

→ **Bilan après 1<sup>er</sup> examen : 861 copies** (3 octobre)

→ **Bilan après 18 novembre** (date limite désinscription)

## Mise en place du semestre 3 :

- coût enseignants
- coût autres (examens (2 jours) / MEM (6 jours)...) )

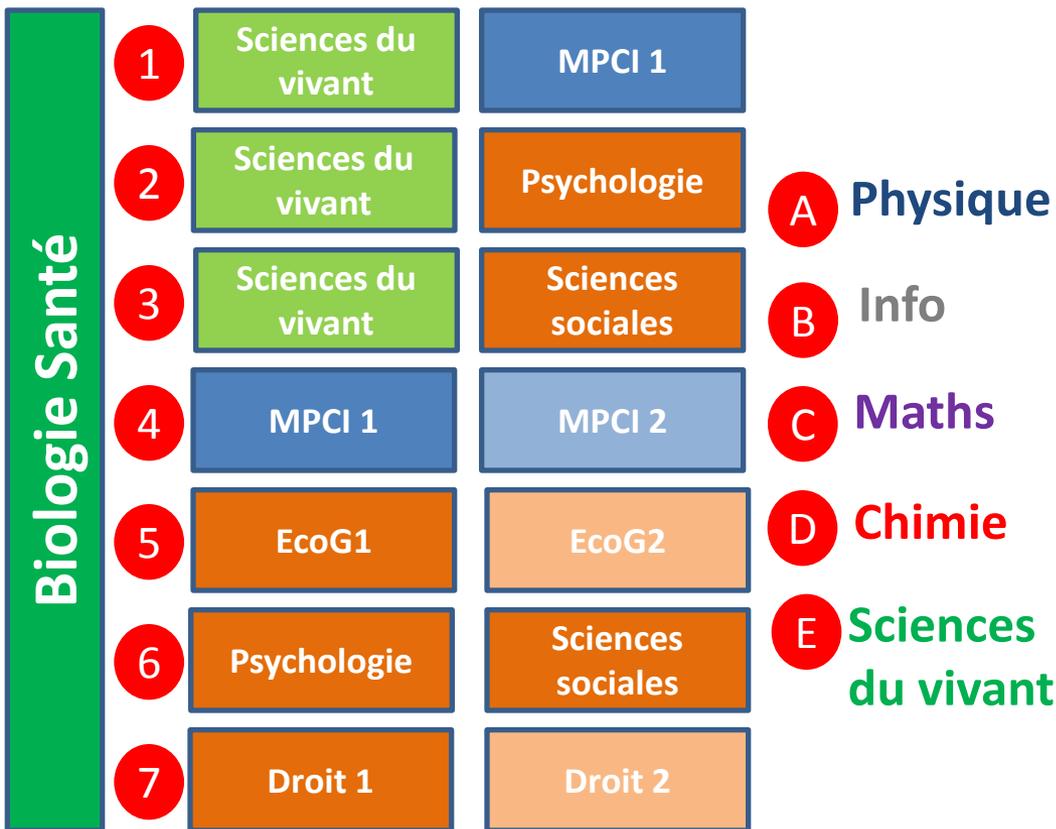
## Economies S1/S2 :

- cours magistraux non dédoublés
- cours à distance 1h=1h (charte)
- 4 groupes de grands ED (au lieu de 6)
- 16 groupes de petits ed (au lieu de 24)

# ANNEXES

## S3

## S4



	S3	S4	Ecole	Places
	1	E, D	<b>ISTIA (Bio)</b>	<b>24</b>
	4	B, C, A	<b>ISTIA (SI)</b>	<b>24</b>
	8	A, B, C	<b>ENSIM</b>	<b>12</b>
	4	C, A, B	<b>Mines</b>	<b>5</b>
	1, 3	E, D	<b>ESA</b>	<b>20</b>
	4	A, B, C	<b>ESEO</b>	<b>24</b>
	1	D, E	<b>ESAIP (SEP)</b>	<b>12</b>
	4	B, C	<b>ESAIP (Num)</b>	<b>12</b>
	2-3-6	E	<b>IFEPSA</b>	<b>5</b>
	4	B, C, A	<b>ESIEA</b>	<b>20</b>

Parcours 8 au Mans (Maths/Physique)

Dossier + Entretien + Epreuve orale anglais

PluriPASS



université  
angers

Parcours Angers Sciences de la Santé

**MODALITES D'EVALUATION  
DU SEMESTRE 3  
Précisions**

Chaque UE vaut 100 points mais un nombre d'ECTS variable selon le nombre d'heures proposées. 1 h d'examen écrit (principalement des QCM, 36 QCM par heure au maximum) est proposé par UE en fin de semestre pour un total de 6h d'examen par étudiant (3 blocs de 2 UE) et de 600 points concernant ces UE. Dans certaines UE (Droit, Economie, Gestion et d'autres...), une note de contrôle continu (TD notés) pourra être prise en compte jusqu'à moitié de la note globale de l'UE.

## Au Mans 4 blocs différents sur l'ensemble des UFR

Intitulé du bloc	Unité d'enseignement	HEURES	ECTS	POINTS
Sciences du vivant	<b>UE51</b> Biologie et physiologie végétales Classification, morphogenèse et anatomie végétale	44	4	200
	<b>UE52</b> Histologie Diversité et évolution des animaux	36	4	
MP	<b>UE53</b> Mathématiques	40	4	200
	<b>UE54</b> Physique	40	4	

### DROIT

<b>UE55</b> Initiation aux études et aux métiers du droit Introduction au droit Droit constitutionnel	35	4	200
<b>UE56</b> Droit des contrats Droit pénal Droit administratif	45	4	
<b>UE57</b> Microéconomie Mathématiques	47,5	5	200
<b>UE58</b> Analyse et politique économiques	32,5	3	

### ECONOMIE

Intitulé du bloc	Unité d'enseignement	HEURES
Biologie Santé	UE21 Physiologie immuologie	32
	UE22 BioBiodiversité Biochimie / Biologie moléculaire	48
Sciences du vivant	UE23 Base de mathématiques Bioinformatique	35
	UE24 Zoologie / bioécologie Physiologie moléculaire végétale	45
MPCI 1	UE25 Physique Electromagnétisme et optique ondulatoire Informatique	40
	UE26 Chimie analytique Chimie Organique	40
MPCI 2	UE27 Physique Chimie	30
	UE28 Mathématiques Informatique	50

Intitulé du bloc	Unité d'enseignement	HEURES
Droit 1	UE29 Droit administratif 1	47
	UE30 Finances publiques	33
Droit 2	UE31 Droit pénal général	33
	UE32 Droit des obligations 1	47
Eco G1	UE33 Principes de microéconomie Principes de macroéconomie	50
	UE34 Comptabilité générale	30
Eco G2	UE35 Statistiques	28
	UE36 Economie 2	52
Sciences Sociales	UE37 Géographie Sociale	40
	UE38 Histoire	40
Psychologie	UE39 Santé	32
	UE40 Psychologie	48

# BIOLOGIE SANTE

UE	Intitulés	Examen terminal	Date
21	Physiologie Immunologie	Examen écrit	Jeudi 1/12 matin
22	Biodiversité Biochimie Biologie moléculaire Bioinformatique moléculaire Biologie cellulaire	Examen écrit	Jeudi 1/12 matin

# SCIENCES DU VIVANT

UE	Intitulés	Contrôle terminal intermédiaire	Date du TD	Examen terminal	Date
23	Mathématiques Informatique	<b>1 TD en informatique</b> <b>25% de la note</b>	4 novembre Groupes 1-4 10 novembre Groupe 5	Examen écrit <b>75 % de la note</b>	Vendredi 2/12 après-midi
24	Zoologie Bio-écologie Physiologie moléculaire végétale			Examen écrit	Vendredi 2/12 après-midi

## MPCI 1

UE	Intitulés	Examen terminal	Date
25	Electromagnétisme et optique ondulatoire Informatique	Examen écrit	Jeudi 1/12 ap midi
26	Chimie	Examen écrit	Jeudi 1/12 ap midi

## MPCI 2

UE	Intitulés	Contrôle terminal intermédiaire	Date	Examen terminal	Date
27	Physique Chimie			Examen écrit	Vendredi 2/12 matin
28	Mathématiques Informatique	<b>1TD noté en informatique</b> Sur moodle  <b>50% de la note</b>	23 novembre	Examen écrit <b>50% de la note</b>	Vendredi 2/12 matin

UE	Intitulés	Contrôle terminal intermédiaire	Date	Examen terminal	Date
29	Droit administratif 1	1 TD écrit et oral noté <b>1/3 de la note</b>	4 novembre	Examen écrit <b>2/3 de la note</b>	Jeudi 1/12 ap midi
30	Finances publiques			Examen écrit	Jeudi 1/12 ap midi

UE	Intitulés	Contrôle terminal intermédiaire	Date	Examen terminal	Date
31	Droit pénal général			Examen écrit	Vendredi 2/12 matin
32	Droit des obligations 1	<b>1 TD oral : exposé + questions</b>  <b>50% de la note</b>		Examen écrit  <b>50 % de la note</b>	Vendredi 2/12 matin

## ECO G 1

UE	Intitulés	Examen terminal	Date
33	Economie 1 Principes microéconomie Principes macroéconomie	Examen écrit Tirage au sort entre sujet Microéconomie et sujet Macroéconomie	Jeudi 1/12 ap midi
34	Comptabilité générale	Examen écrit	Jeudi 1/12 ap midi

## ECO G 2

UE	Intitulés	Examen terminal	Date
35	Statistiques descriptives	Examen écrit	Vendredi 2/12 matin
36	Economie 2 Politiques macroéconomiques Mécanismes monétaires	Examen écrit Tirage au sort entre sujet Politiques macroéconomiques Et Mécanismes monétaires	Vendredi 2/12 matin

## Sciences sociales

UE	Intitul�s	Examen terminal	Date
37	G�ographie et sociologie	Examen �crit	Vendredi 2/12 matin
38	Histoire	Examen �crit	Vendredi 2/12 matin

## Psychologie

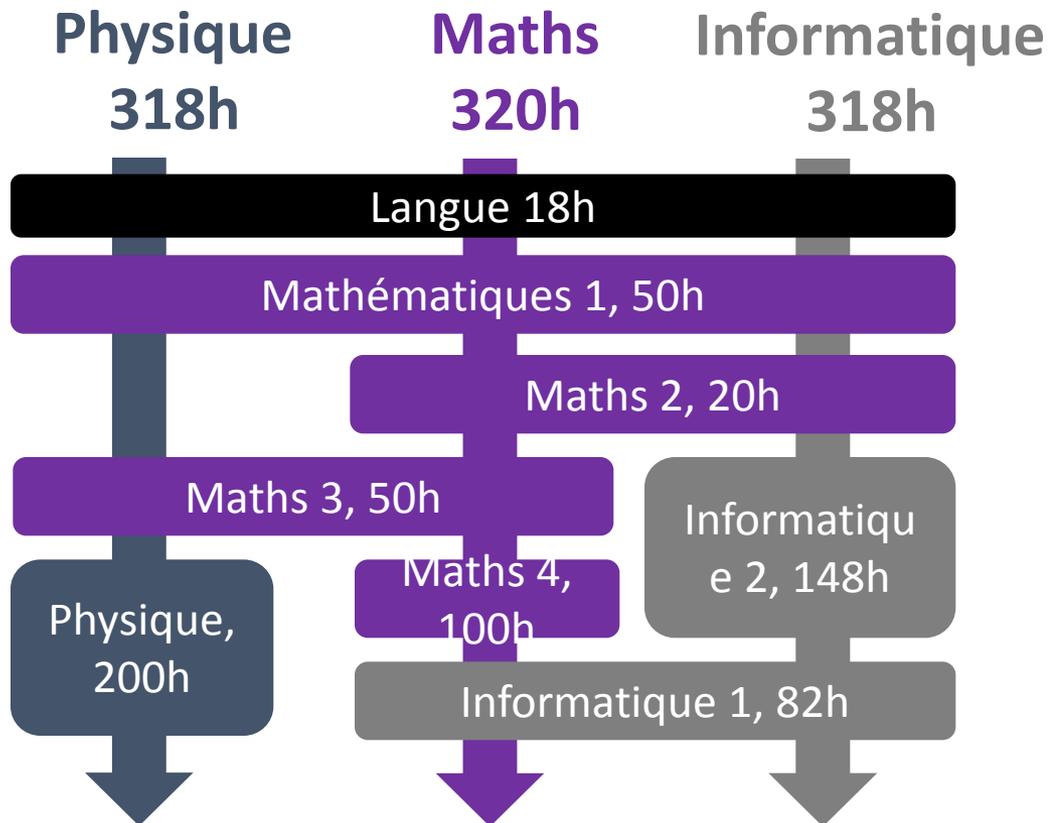
UE	Intitul�s	Examen terminal	Date
39	Psychologie 1	Examen �crit	Jeudi 1/12 ap midi
40	Psychologie 2	Examen �crit	Jeudi 1/12 ap midi

UE	Intitulés	Contrôle terminal intermédiaire	date	Examen terminal	Remise de la note
51	Biologie végétale Classification, anatomie végétale			Examen écrit	
52	Histologie/ Diversité et évolution des animaux			Examen écrit	
53	Mathématiques	<b>1 TD écrit 1/3 de la note</b>	3 oct	Examen écrit <b>2/3</b>	<b>Mardi 6/12 14h</b>
54	Physique			Examen écrit	
55	Libertés et Droits fondamentaux Droit médical			Examen écrit	<b>Mardi 6/12 14h</b>
56	Grands systèmes juridiques contemporains			Examen écrit	
57	Microéconomie Mathématiques	<b>1 TD écrit 25% note</b>	3 oct	Examen écrit <b>75%</b>	
58	Analyse et politique économiques			Examen écrit	

Demi-journ�es	Bloc
Jeudi matin	Biologie Sant� Cult num�rique Anglais
Jeudi ap midi	Droit 1 Psychologie MPC1 1 EcoG 1
Vendredi matin	Droit 2 MPC1 2 EcoG 2 Sciences Sociales
Vendredi ap midi	Sciences du vivant

### **POUR INFORMATION ET VOTE**

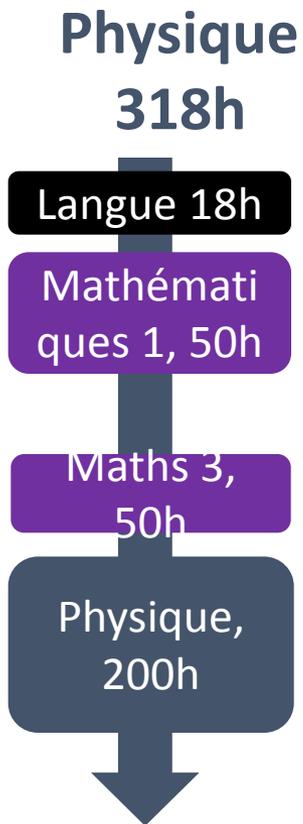
# Le S4 MPI



- Pour se diriger vers des études à dominante mathématiques, physique ou informatique, l'étudiant.e choisi un des 3 S4 fortement mutualisés présentés ci-contre.
- Pour les choisir, il faut préalablement avoir suivi au S3 les deux blocs bleus MPC11 et MPC12.

**Evaluation en contrôle continu intégral et travaux pratiques**

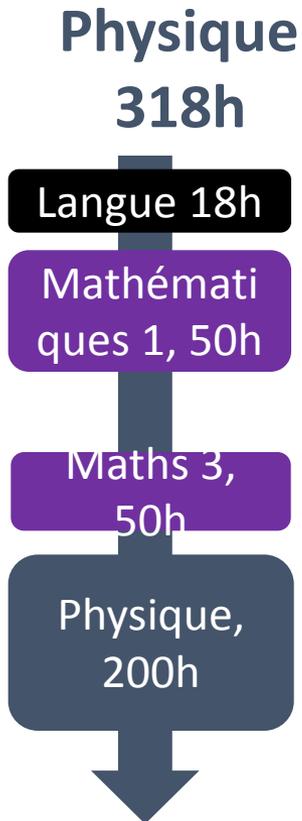
# Le S4 Physique



	C/TD (h)	TP (h)	Evaluation	ECTs
Anglais	18	-	CC	2
Mathématiques 1	50	-	CC	4
Mathématiques 3	50	-	CC	4
Physique	200	-	CC	20

Evaluation en contrôle continu intégral et travaux pratiques

# Le S4 Physique



	C/TD (h)	TP (h)	Évaluation	ECTs
Thermophysique	17,3		CC	2
Electronique	20		CC	2
Ondes	30,7		CC	3
Relativité	14,7		CC	1
Electromagnétisme	49,3		CC	4
Physique Quantique	8		CC	1
Mécanique	19,3		CC	3
Outils numériques	18,7		CC	2
TP		12	CC	2
TOTAL	200		CCi	20

Evaluation en contrôle continu intégral et travaux pratiques

# Le S4 Mathématiques

**Maths  
320h**

Langue 18h

Mathématiques  
1, 50h

Maths 2, 20h

Maths 3, 50h

Maths 4, 100h

Informatique 1,  
82h

Evaluation en co

	C/T D (h)	TP (h)	Evaluati on	ECT s	
Anglais	18	-	CC	2	
Mathématique s 1	50	-	CC	5	Algèbre linéaire
Mathématique s 2	20	-	CC	2	Dénombrements
Mathématique s 3	50	-	CC	5	Nombre complexes, développements limités, limites, équations différentielles
Mathématique s 4	100 = 2*5 0	-	CC	10	Suites et séries numériques, et séries entières (50h) Intégrales, suites et séries de fonctions, probabilités discrètes (50h)
Informatique 1*	82	-	CC	6	
TOTAL	320		CCi	30	* Détail voir ci après

# Le S4 Informatique

	C/TD (h)	TP (h)	Evaluation	ECTs
Anglais	18	-	CC	2
Mathématiques 1	50	-	CC	5
Mathématiques 2	20	-	CC	
Informatique 1	82			23
Informatique 2	148			

**Informatique**  
**318h**

Langue 18h

Mathématiques 1, 50h

Maths 2, 20h

Informatique 2, 148h

Informatique 1, 82h

Evaluation en contrôle continu intégral et travaux pratiques

\*

# Le S4 Informatique

MATIÈRE	Eq. TD	C/T D	TP	Eval	ECTs
Algorithmique*	24	16	8	CC	2
Structures de données*	16	12	4	CC	2
XML*	12	8	4	CC	1
Développement web	40	20	20	CC	4
Bases de données*	30	20	10	CC	3
Programmation objet	28	20	8	CC	3
Système et administration	20	12	8	CC	2
Théorie des langages	28	20	8	CC	3
Fondement de l'informatique	32	32		CC	3
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	<b>160</b>	<b>70</b>	<b>CCi</b>	<b>23</b>

**Informatique  
318h**

Langue 18h

Mathématiques 1, 50h

Maths 2, 20h

Informatique 2, 148h

Informatique 1, 82h

\* Informatique 1

Evaluation en contrôle continu intégral et travaux pratiques